



**PRIX RÉSEAU VISION**  
**PROGRAMME ÉTUDIANT**  
**RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION**  
**Concours 2017-2018**

---

**Objectif**

Le Prix Réseau vision vise à récompenser l'excellence de la recherche en santé de la vision par des membres étudiants du RRSV. Les objectifs particuliers du programme sont:

- Promouvoir les carrières en recherche en santé de la vision au Québec.
- Stimuler l'implication des étudiants et stagiaires de recherche au sein du RRSV.
- Faire reconnaître l'excellence de leur travail au sein de la communauté scientifique du Québec et du Canada.

**Prix**

- Le prix est de 250 \$ par étudiant par publication (si plusieurs auteurs ont contribué au même titre à la recherche, le prix est partagé également entre eux).
- L'article primé et un résumé du parcours du/des boursier(s) sont publiés sur notre site Web.

**Admissibilité**

Voici les critères d'admissibilité propres au présent appel de demandes:

- Pertinence par rapport à la mission et aux domaines de recherche en santé de la vision du RRSV. Les demandes qui ne correspondent pas au mandat du RRSV ne seront pas évaluées.
- Avoir publié un article comme premier auteur entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année courante. Les manuscrits sous presse ou soumis pour publication doivent être publiés avant le 31 décembre pour être admissibles.
- Ce concours est ouvert à tous les membres étudiants du Réseau vision. Vous devez être étudiant ou stagiaire dans une université du Québec, un hôpital universitaire, un centre de recherche ou dans un autre organisme de santé sous la supervision d'un membre du Réseau vision. (p. ex. : étudiants de premier cycle ou des cycles supérieurs, chercheurs postdoctoraux et résidents).
- Les étudiants de tous niveaux sont admissibles, et ce, jusqu'à 13 mois après la date de complétion de leur formation (c.-à-d.) dernier diplôme obtenu: diplômes de premier cycle, de cycle supérieur ou de résidence. Au moment de la date de tombée du concours, les chercheurs postdoctoraux doivent avoir complété leur stage postdoctoral depuis un maximum de 13 mois).
- Les Québécois et les étrangers qui font de la recherche au Québec sont admissibles.
- Les Québécois qui font de la recherche à l'étranger ne sont pas admissibles.
- Il n'est pas nécessaire d'être boursier du FRQS, ni du RRSV.
- Une seule demande par candidat sera acceptée.

**Processus d'examen et critères d'évaluation**

Pour attribuer un prix, le comité d'évaluation se fonde sur l'excellence de la recherche, son lien avec le mandat du RRSV, son orientation interdisciplinaire et ses avantages potentiels pour la santé des Québécois. Chaque demande sera évaluée et classée selon son mérite individuel et collectif, en se basant sur les critères suivants:

- Niveau de l'étudiant ou du stagiaire et stade de la carrière: qualité de la recherche en fonction de l'expérience du candidat.
- Contribution de l'étudiant ou du stagiaire: la contribution de la personne à la conception de l'étude ainsi qu'à l'acquisition, à l'analyse et à l'interprétation des données.
- Qualité de la publication: Évaluation de l'impact de la revue et/ou pertinence du sujet de la recherche. Innovation et contribution au domaine de recherche.
- Impact de la publication: impact potentiel de la recherche sur le public cible et au-delà du domaine particulier de recherche (la recherche a-t-elle le potentiel de stimuler de la recherche scientifique au-delà de la publication soumise ou d'être traduite en produits, services, politiques, matériel éducatif ou documents de pratique ?)

**Dates importantes**

Le comité scientifique du RRSV se réunit une fois par an pour évaluer toutes les demandes reçues dans le cadre de ce concours. Les dates importantes à retenir sont les suivantes:

- 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017: date de publication de l'article
- 1<sup>er</sup> décembre 2017: date limite de soumission au RRSV
- 15 décembre 2017: annonce du (des) gagnant(s)
- 31 décembre 2017: soumission obligatoire de l'article ou des articles par le(s) gagnant(s) au concours national *Cerveau en tête* de l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies des IRSC: <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/9600.html>

**Engagement**

Tout étudiant récipiendaire du Prix Réseau vision s'engage à soumettre son article gagnant au concours national *Cerveau en tête* de l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies (INSMT) dont la date limite tombe seulement deux semaines après l'annonce des résultats du Prix Réseau vision (voir calendrier ci-haut). Il est donc fortement recommandé aux étudiants soumettant leur candidature au Prix réseau vision de lire attentivement les règlements du concours *Cerveau en tête* dès l'initiation de leurs démarches de soumission au concours du Prix Réseau vision: <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/9600.html>. Par ailleurs, l'étudiant récipiendaire du Prix Réseau vision s'engage à soumettre son article au concours du FRQ *Étudiants-chercheur étoile* s'il est admissible (voir règlements: <http://www.frq.gouv.qc.ca/etudiants-chercheurs-etoiles/regles>)

**Important:** Le prix Réseau vision ne sera remis aux gagnants que sur remise de la preuve de leur inscription au concours *Cerveau en tête* de l'INSMT.

**Comment faire une demande**

Les demandes qui répondent aux critères d'admissibilité peuvent être envoyées n'importe quand durant l'année. L'évaluation n'a lieu qu'une fois par an (voir calendrier ci-haut).

Documents à fournir par l'étudiant:

- formulaire ci-dessous dûment complété
- copie de la publication en format PDF
- photographie de l'étudiant

**Date limite de soumission: 1<sup>er</sup> décembre 2017**

**Nombre de prix octroyés:** Tributaire de la disponibilité des fonds.

**Prière de faire parvenir une copie électronique de votre demande au:**

Réseau de recherche en santé de la vision

[reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca)

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec:**

Réseau de recherche en santé de la vision

514-252-3400 #1568

[reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca)

[www.reseauvision.ca](http://www.reseauvision.ca)

Le RRSV est soutenu par le Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) et la Fondation Antoine Turmel



**FORMULAIRE PRIX RÉSEAU VISION  
2017-2018**

**Information générale**

**Nom:**

**Prénom:**

**Adresse courriel:**

**Téléphone:**

**Adresse postale:**

**Niveau, Programme d'études, Université, Faculté et Département:**

**Langue de correspondance (français ou anglais):**

**Coordonnées du directeur de recherche (nom, prénom et adresse courriel):**

**Titre de l'article:**

**Citation complète de l'article (format Pubmed):**

**Nom complet du journal:**

**Statut de la publication:**

**Date de publication finale:**

**Type de recherche :**    Clinique    Fondamentale    Épidémiologie-Santé publique    autre, précisez :

**Cet article est-il en lien avec la DMLA ?**    oui    non



---

**FORMULAIRE PRIX RÉSEAU VISION  
2017-2018****Description de votre contribution**

---

- **Expliquez en quoi votre demande s'inscrit dans le cadre du mandat du RRSV.** Donnez un sommaire de votre recherche et sa pertinence par rapport au mandat du RRSV (Maximum 250 mots).
- **Décrivez votre contribution** à la conception de l'étude et à l'acquisition, l'analyse et l'interprétation des données (Maximum 250 mots).
- **Décrivez l'impact de votre publication.** Expliquez la pertinence et l'importance de votre article dans le domaine de la recherche en santé de la vision et au-delà de ce domaine particulier (Maximum de 250 mots).
- **Rédigez une courte biographie** décrivant votre formation en cours et passée, ainsi que votre expérience en recherche. **(En anglais et en français)**